

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>e</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1<sup>er</sup> Mai 1873.

## CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Une chronique électorale est à peine terminée qu'il faut en recommencer une nouvelle. Quatre départements ont à faire leurs élections le 4 mai : la Charente-Inférieure, le Loir-et-Cher, le Rhône et la Haute-Vienne; le Rhône a deux députés à nommer. Nous devons donc continuer notre chronique électorale.

*Charente-Inférieure.* — Jusqu'à présent, il n'y a que deux candidats mis en avant ; M. Rigaud, maire de Pons, candidat radical, accepté dans une réunion tenue ces jours derniers, et M. Boffinton, bonapartiste, ancien préfet de la Charente-Inférieure sous l'Empire. On avait parlé de M. le comte Anatole Lemercier, mais il déclinerait toute candidature.

*Loir-et-Cher.* — Le candidat radical est M. Lesguillon, procureur de la République après le 4 septembre, et qui, nommé récemment juge au tribunal de première instance de Tours, n'a pas accepté. Il a déjà publié sa profession de foi, qui ne diffère pas des pièces radicales de ce genre, dans l'*Indépendant de Loir-et-Cher*.

Une candidature conservatrice, sans couleur politique bien tranchée, celle de M. Martinet, est posée; on parle de M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville.

*Rhône.* — Les radicaux parisiens ont nommé M. Barodet. Les radicaux lyonnais ont mis une candidature à la disposition des radicaux parisiens, priant le comité radical parisien de désigner un candidat; celui-ci a fait la réponse suivante :

« Considérant, qu'en principe, il n'appartient qu'aux citoyens de chaque collège électoral de choisir directement leurs représentants, après avoir déterminé le mandat qu'ils doivent remplir ;

» Le congrès républicain démocratique de la Seine, tout en acceptant le témoignage de solidarité qui lui est offert, croit devoir laisser aux électeurs lyonnais le soin de désigner le citoyen de Paris qui leur paraîtra le plus digne de les représenter, et passe à l'ordre du jour en adressant au comité central électoral des républicains du département du Rhône l'expression la plus vive de ses sympathies fraternelles.

» Salut et fraternité. »

Le *Petit Lyonnais* nous annonce que les radicaux lyonnais ont choisi MM. Ranc et Guyot, lesquels acceptent la candidature.

M. Guyot est du crû. On se rappelle que c'est à ce citoyen qu'était adressée la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire qui a fait tant de bruit et que M. Thiers a dû désavouer.

Le citoyen Ranc avait accepté dès le 21 avril, par la lettre suivante au membre du comité central :

« Citoyens,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée au nom d'un groupe d'électeurs de Lyon.

» Je ne vous remercie pas de l'honneur insigne que vous me faites. Entre gens résolus à faire leur devoir, il n'est pas besoin de remerciements.

» Voici les explications nettes et catégoriques que je vous dois :

» D'abord, je crois qu'avant le 27 avril on fera sagement à Lyon de ne mettre aucun nom en avant; toute manifestation hâtive ne pourrait que nuire au succès de l'élection parisienne.

» En ce qui me concerne, j'étais dernièrement résolu à n'accepter aucune candidature avant les élections générales, ceci pour plusieurs raisons : je ne pense pas qu'il soit possible de faire à l'Assemblée de Versailles une besogne vraiment utile; en outre, dans

ma conviction, il y a incompatibilité entre le mandat de conseiller municipal et celui de député. Impossible de ne pas négliger l'un des deux.

» Enfin, il me serait en ce moment — par des motifs tout personnels — extrêmement difficile de m'absenter de Paris. Ces diverses raisons m'avaient déterminé, il y a deux semaines, à décliner l'offre qui m'avait été faite par un comité sectionnaire de Marseille de présenter mon nom au congrès électoral des Bouches-du-Rhône.

» Maintenant, je dois reconnaître que la situation est de nature à modifier mes résolutions. Je comprends l'espérance de resserrer les nœuds qui unissent la démocratie lyonnaise à celle de Paris.

» Je ne voudrais à aucun prix que mon nom fût un élément de discorde, et pour peu qu'il élevât une opposition dans le Comité central, je vous demanderai de renoncer à le soutenir.

» Mais, si le Comité central adopte l'idée de faire représenter Lyon par un Parisien; si, d'autre part, les délégués jugeaient que mon nom pût réunir les suffrages des électeurs du Rhône, je croirais de mon devoir d'accepter le mandat qui me serait offert par la démocratie lyonnaise, représentée par le Comité central.

» Recevez, citoyens, mes salutations fraternelles.

A. RANC. »

*Vienne (Haute).* — Le candidat choisi par les conservateurs est M. B. Saint-Marc Girardin, sous-préfet de Corbeil, le fils du député défunt. M. de Loménie, dont le nom avait été mis en avant par le *Courrier du Centre*, écrit à ce journal qu'il avait « laissé à regret proposer sa candidature devant le comité conservateur libéral réuni à Saint-Yrieix, » mais « qu'heureusement il a été battu et qu'il s'en réjouit de tout son cœur. » Il termine en recommandant M. B. Saint-Marc Girardin.

On assure qu'une candidature républicaine, encouragée par l'administration, va se produire contre M. Saint-Marc Girardin fils.

## L'ELECTION ET LA PRESSE.

Continuons la revue des journaux sur l'élection parisienne. Elle n'est pas sans intérêt, et peut être fort instructive.

Le *Siècle*, continuant le jeu que nous signalions hier, cherche comme les autres feuilles radicales à détourner le sens du vote pour engluier M. Thiers. Il est plein de compliments pour M. de Rémusat.

Pauvre *Siècle* ! On voit que lui-même a peur du triomphe de M. Barodet, et, comme les poltrons, il cherche à siffler bien haut pour se rassurer ! Peine perdue ! ses électeurs ne tarderont pas à le lui faire entendre.

L'*Avenir national* somme M. Thiers de venir à la république radicale :

« Et maintenant que le gouvernement persiste dans son erreur, qu'il continue à se tenir en équilibre entre les deux partis, à laisser de côté, systématiquement, le seul parti puissant, organisé, discipliné, qui porte l'avenir dans ses flancs, et qui sait attendre l'heure, sûre que cette heure arrivera. Libre à lui, s'il veut préparer lui-même sa déchéance et marcher à sa perte, à l'oubli sans retour, quand la République se lève et quand elle lui tend encore les bras. »

L'*Evénement* déclare que pour M. Thiers il n'y a plus à hésiter. Il faut qu'il traite et sans retard avec les radicaux. Naturellement, ce sont les conservateurs qui feront les frais de ce contrat.

Entendons maintenant les officieux.

Le *Bien public* est décontenancé et s'efforce de parler pour ne rien dire.

23

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

XII.

LE PORTRAIT.

(Suite.)

Cette voix était celle du curé de Notre-Dame, entré sans que je m'en fusse aperçu.

Il s'établit sur un fauteuil, à quelque distance, de manière à pouvoir observer à la fois les modèles et le peintre.

Je ne pris pas garde à cette disposition stratégique de l'ancien colonel de cuirassiers de la garde. J'avais, en vérité, bien autre chose à remarquer dans ce moment !

Le travail que j'exécutais me permettait d'envelopper du regard, pendant des heures entières, les deux perfections qui posaient

devant moi ; un champ libre s'ouvrait aux vagabondages de mon esprit et de mon cœur ; je voyais Berthe, grave, sereine et belle, avec les yeux d'un artiste ; je ne pouvais regarder Claire qu'avec la pensée de l'amant.

La pauvre enfant comprenait sans doute, dans mes regards, cette langue éternelle que nul n'enseigne et que nul n'a besoin d'apprendre, parce que Dieu l'a mise au fond de tous les cœurs ; elle la comprenait, car plus d'une fois je la vis embarrassée et rougissante.

Conçois-tu mon bonheur, à moi qui l'aimais éperdument et qui étais en droit de lui dire :

— Ma cousine, regardez-moi.

C'est-à-dire, laissez-moi dévorer tout à mon aise vos yeux, que je n'ai encore pu rencontrer que par surprise ; ne les baissez jamais, alors même que vous rencontrerez les miens tout chargés d'amour.

Oh ! comme pendant cette heure délicieuse avaient disparu de mon esprit toutes les préoccupations de la vie réelle ! comme je

m'abandonnais à la fougue de cet entraînement ! comme ma pensée parcourait librement d'impossibles horizons ! Pourquoi ne peut-on pas mourir après de tels enivres, et s'enfuir avec ce qu'on aime vers les sphères rêvées d'un bonheur inaltérable et sans fin !

Tout ce que ma pensée voyait, tout ce que mon cœur sentait fut traduit par mes regards éperdus ; Claire me comprenait, je le voyais à sa rougeur.

Si, de loin en loin, une idée rapide me reportait aux impossibilités, aux terreurs qui naguère m'avaient arraché des larmes, maintenant je la rejetais, je n'y voulais plus songer, je fermais les yeux.

Claire était ma vie et mon bonheur ; y renoncer me devenait impossible ; la mort mille fois m'eût été moins à redouter que sa perte.

Au bout d'une heure, je rendis la liberté à mes cousines : mon travail était fini ; tracée dans le feu de l'inspiration, l'ébauche de ces portraits inachevés revêtait un cachet de vie et de vérité qu'une exécution plus

complète eût peut-être affaibli.

J'eus d'abord la pensée de ne me point dessaisir de ces deux portraits ; mais je les abandonnai à M. de Langenais, en pensant que nulle force humaine ne me ravirait celui des deux modèles que déjà je considérais comme à moi.

A ce moment, le curé de Notre-Dame m'aborda, doux et grave, et me dit :

— Monsieur de Langenais, j'ai besoin de causer avec vous ; allons faire un tour au jardin.

Il y avait quelque chose de particulièrement sérieux dans la voix de ce vieux prêtre ; j'en fus saisi brusquement, et, sous l'empire d'une émotion solennelle que je ne m'expliquais pas, je descendis avec lui.

Le vieillard s'appuya sur mon bras, et ni l'un ni l'autre nous ne rompîmes le silence jusqu'au moment où nous arrivâmes dans la grande allée plantée de marronniers séculaires ; de là on pouvait apercevoir au loin et de tous côtés ; nul ne viendrait ou n'entendrait sans être vu : notre conversation ne devait pas avoir de témoins.

Le *National* est en plein désarroi. Il avoue que sa défaite est complète, et il se lamente en trois colonnes sur l'ingratitude, le manque de mémoire, etc., du « grand et généreux peuple de Paris. »

\*\*\*

Le *Soir* commence par arborer crânement sa défaite : « Nous sommes battus, battus à plate couture. » Puis il conseille à M. Thiers d'en finir avec la « réaction. »

\*\*\*

Le *Temps*, lui, ne songe qu'à la dissolution de l'Assemblée, et il invite M. Thiers à se presser d'accomplir ce dernier acte d'un provisoire dont on entrevoit la fin :

« La session qui s'ouvrira dans trois semaines ne peut avoir qu'un objet : préparer la fin d'une Chambre qui a fini par ne plus représenter l'opinion du pays au nom duquel elle exerce la souveraineté. »

\*\*\*

L'Opinion nationale est navrée :

« Quelques semaines après la convention qui traite de la libération du territoire, dit M. Guérout, cinq mois après le Message du 43 novembre, un Rémusat, patronné par un Grévy, un Littré, un Henri Martin, par tout ce que le parti républicain compte de serviteurs éprouvés, loyaux, sincères, éclairés, expérimentés, succombe devant un Barodet inventé par un Edouard Portalis. Et la chose se passe à Paris, dans la ville réputée à bon droit pour le foyer de l'intelligence française. Il y a là de quoi donner à réfléchir aux plus étourdis. »

Plus loin, M. Georges Guérout déclare que le vote de Paris offense le « sens commun, et afin d'en prévenir les suites fatales, il propose d'organiser, à bref délai, la seconde Chambre.

\*\*\*

La France, toujours naïve, confesse que cette élection est « humiliante, » mais elle s'imagine que, pour parer au mal, il suffira certainement de faire entrer la politique du Message sur le terrain pratique.

\*\*\*

La *Liberté* énumère plusieurs conséquences qui lui paraissent sortir de ce vote :

« En dépit du Message, il reste nettement établi que si les partis monarchiques sont hors d'état de constituer un gouvernement, M. Thiers lui-même ne peut établir la République définitive qu'avec le concours du parti du désordre qui s'est affirmé au nombre de 480,000 individus à Paris seulement.

« Le concours très-honorable, très-loyal, prêté à M. Thiers et à M. de Rémusat par la plupart des membres de la gauche modérée n'a fait, hélas ! que mettre en relief la faiblesse de ce parti de la modération. »

\*\*\*

— Mon ami, me dit le vieux prêtre en abaissant sur moi un regard fixe que je ne soutins pas, vous êtes en train de commettre une folie.

Ces mots furent comme un coup de tonnerre au milieu d'un rêve. Je le compris, il avait tout deviné ; le sang afflua vers mon cerveau, j'eus deux secondes de vertige. On m'eût accusé et convaincu d'un crime, je n'aurais pas été plus confondu. Qu'allait me dire ce prêtre ? Je balbutiai péniblement :

— Une folie ! quelle folie ?

— Mon ami, reprit affectueusement le bon vieillard, je vais m'expliquer très-clairement, quoique vous m'avez déjà compris. Vous me connaissez, j'ai vingt-cinq ans de service militaire, et je suis prêtre. Vous pouvez voir en moi tout à la fois le curé de Notre-Dame et le colonel de cuirassiers ; au soldat et au prêtre, un homme comme vous doit parler avec confiance. De plus, je suis, vous le savez, l'ami de votre famille ; j'ai vu naître vos deux cousines, je les ai baptisées, je leur ai donné l'éducation chrétienne qui fait les épouses fidèles et les bonnes mères

En conséquence, dit l'*Univers*, la *Liberté* veut espérer que M. Thiers pourra gouverner avec le centre droit, le centre gauche et la gauche modérée. Mais il nous paraît qu'en comptant sur le centre droit, la *Liberté* compte sans son hôte, car il faudrait être trois fois fou, après l'élection d'avant-hier, pour ne pas voir que c'est au contraire la politique des moyens termes qui a fini son temps.

\*\*\*

Le *Moniteur* reconnaît tardivement qu'il faut s'en prendre à M. Thiers du mal qui nous est révélé par les progrès du radicalisme.

\*\*\*

Le *Journal des Débats* ne sait trop de quel côté pencher. Dans un premier article, il essaye bien de confondre les votants barodistes et rémusatistes dans une même manifestation en faveur de la République et d'établir avec force traits d'esprit que les vaincus sont seulement les 27,000 qui ont voté pour le colonel Stoffel. Mais ces gouailleries sentent la contrainte, et le bulletinier des académiciens rit jaune. Plus sincère, M. John Lemoine contredit nettement son collaborateur.

\*\*\*

La *Presse*, fatiguée du rôle qu'elle vient de jouer, excite les conservateurs à donner l'impulsion au lieu de subir la direction.

\*\*\*

Le *Français* est attristé, mais il espère que l'élection décidera M. Thiers à s'appuyer enfin sur le centre droit.

Fort bien. Seulement le *Français* oublie qu'il vient de faire campagne avec les conservateurs à courte vue, dont il représente si bien le type, et qu'il est, depuis sa naissance, destiné à servir.

\*\*\*

Le *Figaro* n'est pas moins triste que son allié le *Français*. Il est même à ce point découragé que M. de Villemessant, jetant le manche après la cognée, annonce son ferme dessein de quitter pour jamais le journalisme :

« Quant à moi, j'en ai assez. J'ai la ferme conviction qu'il est inutile de faire un journal de l'ordre, et puisque cent quatre-vingt mille de ceux que j'ai la honte d'être obligé d'appeler mes concitoyens ont voté l'amnistie, je désire assister, en simple spectateur, à la rentrée triomphale des assassins, des voleurs et des incendiaires.

« Je quitte à jamais le journalisme, et dès aujourd'hui, je mets en vente ma part de propriété du *Figaro*. »

\*\*\*

Dans le *Journal de Paris*, M. Hervé indique le seul remède qui lui paraisse convenir à une situation si déplorable :

« C'est le retour immédiat à la politique que le gouvernement n'aurait jamais dû abandonner : à la politique conservatrice.

« La politique conservatrice ne se définit pas, elle se sent. »

\*\*\*

Le *Pays* n'est pas découragé et il appelle la lutte ouverte, dont la dernière élection démontre la nécessité.

\*\*\*

L'*Ordre* songe à l'avenir et escompte les chances que doit donner l'alliance de tous les conservateurs.

\*\*\*

La *Gazette* fait ressortir à la fois l'énormité du mal que l'élection accuse et l'imprévoyance du gouvernement, qui « ne connaissait nullement la puissance de l'organisation occulte de la République socialiste. » Elle conclut :

« Nous attendons avec une véritable anxiété le premier acte de M. Thiers, sa première parole ! Elle peut être décisive pour l'avenir de la France. »

\*\*\*

Le *Monde* déclare que la journée de dimanche est le « Sedan de la République conservatrice. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Conseil général de Maine-et-Loire.

Séance du 25 avril.

#### QUESTION DES CHEMINS DE FER.

M. de Cambourg, rapporteur de la commission des chemins de fer, a la parole.

Il donne lecture d'abord de la lettre de M. le ministre des travaux publics (20 février 1873) qui impose au département le fractionnement de son réseau, et celle du 15 avril 1873 approuvant le projet de division du réseau en trois groupes, et annonçant que le ministre est disposé à soumettre au conseil d'Etat un projet de décret tendant à déclarer d'utilité publique des lignes du premier groupe et à allouer, sur les fonds du trésor, la subvention de 2,058,750 fr. qui y est afférente.

M. le rapporteur lit ensuite un extrait du procès-verbal du conseil général de la Loire-Inférieure (séance du 2 avril dernier).

Il résulte de ce procès-verbal que le conseil général de la Loire-Inférieure a concédé à la compagnie Donon et de Contades le chemin du Loroux-Bottreau à Nantes, qui fait suite au chemin de Chalennes à Beaupreau, et qu'il prie le préfet de la Loire-Inférieure d'unir ses efforts à ceux de son collègue de Maine-et-Loire pour obtenir, dans le plus bref délai, le décret d'utilité publique pour :

1° Le chemin de Chalennes à Beaupreau avec prolongement sur Nantes par le Loroux-Bottreau.

2° Celui de Chalennes et d'Angers à Pouancé avec prolongement sur Rennes et Châteaubriand.

Après la lecture de ces deux documents

importants, M. de Cambourg présente le rapport de la commission des chemins de fer.

Il fait connaître au conseil que, depuis la dernière session, des faits nouveaux ont obligé la commission à proposer des modifications au traité primitif avec la compagnie des chemins de Maine-et-Loire. Le conseil d'Etat a exigé des compagnies concessionnaires que leur capital fût constitué moitié en actions, moitié en obligations, et que les quatre cinquièmes du capital actions fut dépensé avant d'émettre les obligations.

D'autre part, les ministres de l'intérieur et des travaux publics ont considéré le réseau de Maine-et-Loire comme trop considérable pour être accepté immédiatement dans son ensemble par le gouvernement ; ils ont subordonné la déclaration d'utilité publique et la subvention de l'Etat à la condition que le réseau serait divisé en trois groupes exécutés successivement.

En présence de cette nécessité, la commission a cherché, dans la composition des groupes, à tenir compte de l'intérêt du département et de celui du commerce, ainsi que des conditions d'exploitation des diverses lignes à construire.

D'après cette répartition, la ville d'Angers obtient une satisfaction complète. Elle aura la gare spéciale et centrale, le pont de la Loire, la ligne d'Angers à Beaupreau et à la Loire-Inférieure, la ligne d'Angers à Montreuil-Bellay et par conséquent à Poitiers par Brissac, Thouarcé, Martigné, Doué ; la ligne d'Angers à Beaufort se raccordant au chemin de Saumur au Mans.

En outre, la compagnie de Lorient devant faire, pour son chemin de Laval, la ligne d'Angers à Segré, le chef-lieu va se trouver pourvu de toutes les lignes qui devaient traverser le département.

La ville de Saumur n'est pas moins bien partagée : elle aura dans deux ans un pont sur la Loire et la ligne de La Flèche se dirigeant vers le Mans ; ce chemin sera très-probablement exécuté et surtout exploité comme ligne d'intérêt général.

La ville de Cholet trouve dans le premier groupe une communication directe avec Nantes, si importante pour la satisfaction de ses intérêts commerciaux.

Baugé étant assuré de voir construire à bref délai les lignes de Saumur à La Flèche et d'Angers à Beaufort ne peut que se louer de la part qui lui est faite.

Enfin, Segré va être desservi par la compagnie de l'Ouest qui fait la ligne d'Angers à Châteaubriand par Segré et Pouancé, et en outre il semble à peu près assuré, grâce au concours du conseil général, que Segré obtiendra que la ligne de Sablé à Pouancé passe sur son territoire.

Ce partage du réseau proposé par la commission a été approuvé par M. le ministre des travaux publics.

Pour exécuter ce nouveau réseau, il ne sera nécessaire de créer aucun impôt nouveau, à la condition que l'Etat et les communes intéressées donneront le concours déjà promis. Une combinaison des voies et moyens proposés par M. le préfet permet d'arriver à cet heureux résultat et de faire

de famille ; ce sont mes filles adoptives. Vous semble-t-il que j'aie quelques droits à m'occuper de leur bonheur ? le croyez-vous ?

— Oh ! monsieur, répondis-je avec feu, nul plus que vous n'a ce droit. C'est plus qu'un droit, c'est un devoir.

— Bien ! me dit-il, bien, mon enfant ! Vous me permettez de vous parler avec une franchise absolue ?

— Je vous le demande.

— Eh bien, écoutez-moi. Vous êtes en train de commettre une folie ; voici comment :

Vous êtes venu pour voir et apprécier votre cousine, M<sup>lle</sup> Berthe de Langenais. Vous êtes venu pour l'épouser dans le cas où, des deux parts, il y aurait eu convenance mutuelle de personnes, de goûts et de sentiments. Vous l'avez vue, vous l'avez trouvée belle ; vous l'avez entendue, vous l'avez jugée ce qu'elle est, supérieure par l'intelligence ; vous avez cherché à pénétrer le secret de son cœur, et vous avez rencontré ce cœur tel que vous pouviez le désirer dans une épouse aimée. Vous vous êtes dit : « A

part toute considération de fortune, j'épouserai ma cousine, parce qu'elle convient à mon goût, à mon intelligence, à mon cœur. » Vous vous êtes dit cela ?

— C'est vrai.

— Berthe vous a jugé de son côté ; vous lui avez plu, et d'autant mieux que vous aviez cherché à lui plaire ; comme vos regards et vos paroles ont exprimé une affection que vous ressentiez alors, elle vous rend aujourd'hui cette affection. Ce n'est plus par convenance de famille, c'est par goût qu'elle vous donne sa main. M. de Langenais regarde ce mariage comme arrêté. Dans notre esprit à tous, l'avenir de Berthe est fixé, et fixé par vous.

Eh bien, maintenant vous aimez Claire de Langenais.

— C'est vrai ! répondis-je de l'air d'un homme qui marche à la mort.

— Bien ! vous êtes franc. S'il n'y avait d'affection que de votre part, je m'en inquiéterais moins, parce que vous êtes homme ; vous avez du caractère et surtout de l'honneur. Si l'on vous demandait un

sacrifice, monsieur de Langenais, vous sauriez le faire.

Je baissai tristement la tête. Il poursuivit avec lenteur :

— Mais vous avez déjà causé beaucoup de mal à cette pauvre enfant.

— Quoi ! vous croyez ?... lui dis-je, comme s'il m'eût été possible de douter.

— Je ne crois pas, me dit-il, j'en suis sûr.

Quel sentiment d'affreux égoïsme l'amour allume en nous, mon ami ! Dans cette affirmation : « Je suis sûr que vous avez fait beaucoup de mal à cette pauvre enfant, » je trouvai l'occasion d'une âpre jouissance. A tout risque et à tout prix, avant tout, je voulais être aimé d'elle. En recueillir une certitude nouvelle, c'était ma joie.

— Oui continua le bon vieillard, dont ici je buvais les paroles, j'en suis sûr. Pendant que vous faisiez ce portrait, j'ai suivi vos regards et je vous ai deviné ; mais j'ai observé aussi le regard de l'enfant, et je n'ai vu que trop bien les désordres de son pauvre cœur. Le mal est fait, malgré vous,

face à cette immense entreprise avec les ressources actuellement existantes, sans nouvel impôt.

M. le rapporteur présente le tableau de ces ressources du département et de leur emploi par annuités au fur et à mesure de l'exécution des chemins des divers groupes du réseau.

Le rapporteur analyse ensuite les modifications apportées au traité primitif passé avec la compagnie. La plus grave consiste dans la substitution d'une subvention ferme à une subvention éventuelle ; mais, en échange, le partage des bénéfices avec le département et les communes commencera quand le produit sera de 46,000 fr. brut par kilomètre pour le premier groupe, de 47,000 après la construction du second, et de 48,000 après l'achèvement du réseau ; ce partage, dans le traité primitif, ne commençait qu'après 20,000 fr. et s'arrêtait quand le département et les communes étaient remboursés de leurs subventions. Dans les nouveaux traités, le partage durera pendant les 99 années de la concession ; il peut y avoir pour le département et les communes de sérieux avantages.

M. le rapporteur termine ainsi :

« Nous arrivons au terme de laborieuses négociations qui vont avoir pour résultat, nous l'espérons, de doter le département de Maine-et-Loire de son réseau départemental.

» Grâce à la direction et à la persévérance de M. le préfet, nous pensons toucher au succès. Nous vous proposons de vouloir bien vous associer à nous pour le remercier, nous vous demandons aussi d'adresser nos remerciements à notre députation de Maine-et-Loire, qui a prêté son concours à M. le préfet dans ses démarches près du gouvernement.

#### RÉSOLUTION :

» Nous avons l'honneur de vous proposer de voter les résolutions suivantes :

» 1° Le conseil général sanctionne la division du réseau telle qu'elle vous est soumise ;

» 2° Il ratifie, sous réserve de confirmation par les communes, des subventions précédemment votées, les modifications au traité du 19 avril 1872 contenues dans le nouveau traité conclu à la date du 20 avril 1873 ;

» 3° Il approuve les conditions financières insérées au traité et les voies et moyens proposés par M. le préfet. »

M. Abellard, avant toute discussion, fait remarquer au bureau qu'il n'a pu prendre une communication suffisante du dossier de l'affaire ; il avait été convenu hier, que toutes les pièces seraient déposées sur le bureau ; M. Abellard y a bien trouvé le rapport, mais sans les pièces du dossier ; il regrette surtout de n'avoir pu consulter la carte que peu d'instants avant la séance.

M. le préfet fait observer à M. Abellard que, dans son rapport imprimé et distribué avant-hier, les différents groupes du réseau sont indiqués avec détail.

M. Abellard répond que ce renseignement n'est pas suffisant, s'il n'est pas complété par une carte bien faite. La division du réseau en trois groupes est une innovation importante, qui avait besoin d'être étudiée avec soin ; il était indispensable, en outre, de connaître les propositions faites par les diverses compagnies du chemin de fer pour les comparer à celles que la commission a cru devoir accepter.

M. le président prie M. Abellard de ne pas entrer en ce moment dans la discussion générale. Il ajoute que, si le traité avec la compagnie concessionnaire n'est pas resté sur le bureau avec le travail du rapporteur, c'est que c'était une pièce originale et signée qu'on ne pouvait abandonner dans une salle ouverte à tous.

M. le président avait averti que cette pièce était dans le cabinet de M. le préfet, qui l'a tenue toute la matinée à la disposition des membres du conseil général.

(A suivre.)

Voici arrivé le moment des nichées d'oiseaux. C'est l'époque où les petits maraudeurs se disposent à leur faire une guerre cruelle et déplorable, car la destruction des nichées prive nos récoltes de leurs meilleurs gardes champêtres et livre les plantes à la voracité de ces innombrables essaims d'insectes, chenilles, alises, pucerons, hannetons, vers blancs, podures, clorops, etc.

La destruction des oiseaux, qui seuls font une guerre efficace à de si redoutables ennemis, est un acte coupable ; aussi croyons-nous utile de rappeler aux destructeurs, petits et grands, qu'il existe des arrêtés préfectoraux et municipaux qui interdisent, sous des peines sévères, la chasse aux nichées.

Deux laitières, les femmes Guillet et Georget, prévenues d'avoir mis de l'eau dans leur lait, sont traduites devant le tribunal correctionnel de Tours. La femme Guillet surtout ne se gêne pas le moins du monde ; on a constaté que ce qu'elle vendait comme du lait pur était un mélange égal d'eau et de lait. Le tribunal les condamne : la femme Georget à 20 francs d'amende, et la femme Guillet à 25 francs.

Il est passé ces jours-ci à la gare de Poitiers sept wagons chargés de différents produits, parmi lesquels on remarquait un arbre (essence acajou) du poids de 50,000 kilogrammes et mesurant 57 mètres environ de longueur. Cet arbre était divisé en plus de trois cents pièces.

Ces produits viennent du Brésil et sont expédiés à l'exposition de Vienne.

Le prix du transport des sept wagons, du Brésil à Vienne, est de 47,000 fr.

Un fait assez rare vient de se présenter dans la commune de l'Île-d'Elle (Vendée), arrondissement de Fontenay.

Les onze conscrits de cette commune qui faisaient partie de la classe de 1825, et qui

par conséquent sont nés en 1805, sont tous existants encore aujourd'hui. Ces jeunes conscrits de 68 ans, vigoureux et bien portants, se sont réunis le 15 avril dernier pour fêter ensemble la bonne union qui a toujours existé entre eux et renouer les liens de leur vieille et sincère amitié. Tous, à l'exception d'un seul, qui habite une commune voisine et qui était retenu chez lui par une indisposition, étaient au rendez-vous à l'heure fixée ; l'un d'eux, qui habite le département de la Charente-Inférieure, avait fait 15 lieues, la veille, pour venir se joindre à ses anciens camarades.

Ce fut avec une joie bien vive que ces vieux conscrits à barbe blanche, qui ne s'étaient pas encore revus tous ensemble depuis leur tirage au sort, c'est-à-dire depuis 47 ans, se serrèrent les mains et s'em brassèrent. Quand ce premier élan de leur joie fut un peu calmé, ils allèrent se mettre à table, où les attendait un bon déjeuner ; puis ils passèrent gaiement le reste de la journée à s'entretenir de leur jeune temps et des dangers qu'ils avaient courus dans la longue carrière qu'ils viennent de traverser.

Enfin, après cette journée qui leur parut bien courte à tous, ils se séparèrent et rentrèrent dans leurs familles, emportant avec eux de bien douces impressions et le souvenir de cette bonne petite réunion, qu'ils n'oublieront jamais.

En se séparant, ces braves gens, habitués sans doute à voir la mort les épargner, se sont donné rendez-vous dans trois ans : ils espèrent pouvoir célébrer encore tous ensemble la cinquantaine de leur tirage et la 71<sup>e</sup> année de leur âge.

On écrit d'Angers à l'*Echo agricole* :

La situation commerciale des blés est à peu près la même que les semaines précédentes ; la Normandie et le rayon de Paris sont toujours acheteurs sur notre place et ses environs, la meunerie de la Sarthe et de la Mayenne achète peu et semble subir la hausse qui ne se comprend guère ici, où la farine abonde et se place difficilement.

Les marchands qui alimentent le commerce de Nantes en temps ordinaire trouvent avantage à venir vendre ici en ce moment : nos cours sont très-fermes, de 24 25 à 24 75 pour les bons blés marchands ; il y a des colis au-dessous et au-dessus de ces prix de l'hect. de 77 kil. 50.

La farine est très-offerte et moins en faveur que le blé ; il se vend des secondes de 65 à 67 fr., et des premières de 68 à 70 fr., mais par petites quantités, le sac de 157 kil.

Maintenant que les semailles des orges sont faites et que les ordres pour l'exportation sont ouverts, les soldes se réveillent en venant s'offrir ; mais ils sont peu importants et les prix restent fermes de 43 à 43 fr. 50 pour les orges de Vienne, de Sarthe et de Mayenne, et de 43 à 45 fr. pour celles de Brissac et de Saumur, l'hect. de 65 kil.

Les avoines se vendent également ; quelques envois ont eu lieu, les cours sont de 18 75 à 19 fr. en gare, hors barrière, les 2 hect. ensemble, 400 kil.

Au marché de ce jour, presque tous les cultivateurs s'entretenaient des gelées des dernières nuits ; celle du 25 au 26 a atteint beaucoup de vignes, dont les bourgeons avaient de 2 à 3 centimètres de longueur.

La Bibliothèque de Saint-Vincent-de-Paul est transférée rue Basse-Saint-Pierre, 6.

Elle est ouverte le mardi et le samedi de chaque semaine, de 2 à 3 heures du soir.

Dimanche dernier, le mauvais temps ayant empêché la musique municipale de se faire entendre dans le square, les morceaux annoncés seront exécutés dimanche 4 mai, de 2 à 3 heures, dans l'ordre suivant :

1. *Le 29<sup>e</sup> Mobile (Maine-et-Loire)*, A. VOISIN, ex-marche..... capitaine.
2. *La Sonnambula*, fantaisie..... BELLINI.
3. *Delphine*, polka..... JACQUET.
4. *An der schœnen blauen donau*, valse..... J. STRAUSS.
5. *La Gracieuse*, rédowa..... COUTURIER.
6. *Mandarine*, polka..... CLODOMIR.

## Dernières Nouvelles.

Barodet n'a pu garder le silence, et le député reconnaissant s'efface devant le maître d'école devenu *magister* de la démagogie parisienne. Voici la lettre de remerciements que le nouvel élu vient d'adresser à ses électeurs :

« Chers concitoyens,

» L'honneur d'être votre élu ne devrait laisser place en mon cœur qu'au sentiment de la plus profonde reconnaissance.

» Comment résisterais-je cependant à vous dire qu'en m'appelant à vous représenter, vous avez donné une preuve éclatante entre toutes de la force et de la modération de ce grand parti républicain dont Paris mérite à tant de titres de conserver la direction ? C'est là, permettez-moi de l'ajouter, ce qui a frappé surtout la France. On sait maintenant que nous voulons fonder la République sur le respect des lois, sur l'autorité souveraine du suffrage universel.

» L'ascendant de la démocratie républicaine est partout croissant. Aveugle qui le contesterait ; plus aveugle encore qui oserait y résister ! Ces progrès admirables, nous devons les attribuer à la politique sage et prudente, ferme et patriotique, adoptée par notre parti. Citoyens, il faut y persévérer. Plus nous deviendrons forts par le nombre, plus nous devons nous montrer calmes, patients, modérés, dignes enfin de prendre et de garder la direction des intérêts de notre grand pays.

» Ma candidature n'était point une candidature de combat. Paris ne l'a soutenue et fait triompher que parce qu'il a compris qu'il s'agissait bien moins de lutter contre le gouvernement que de l'éclairer. Je m'attacherais à prouver, dans toutes les occasions, que l'esprit de concorde et d'union a

je n'en doute pas, mais il est fait. Comment le réparer ? Il faut aviser ensemble.

En admettant que le mariage avec Berthe puisse être rompu, ce qui me paraît difficile, à moins de briser un cœur qui déjà vous appartient, vous ne pouvez songer à épouser Claire. Elle n'a point de fortune et vous n'en avez pas non plus. Humainement, ce serait une folie.

— Mais, lui dis-je, ce n'est pas vous certainement qui ferez consister le bonheur du mariage dans un rouleau d'or ?

— Non, me répondit-il avec empressement, non certes pas ; et, s'il m'était bien démontré que votre mariage avec Claire est déterminé par des causes providentielles, loin de m'y opposer, je le favoriserais de tout mon pouvoir.

— Eh bien, lui dis-je avec entrainement et le regardant en face, il est providentiellement arrêté que Claire sera ma femme. Je l'aime éperdument, et je n'aime qu'elle !

Toutes les considérations de fortune, je les ai pesées, je les ai mises en balance du bonheur qui m'est promis. Si elles m'ont arrêté, c'est pour Claire et non pour moi. Mais vous l'avez élevée, vous la connaissez ;

répondez-moi vous-même : Claire sera-t-elle capable de supporter les privations de la médiocrité avec l'époux qu'elle aura choisi ?

— Oh ! Claire sera la femme forte de l'Évangile ; mais vous ?

— Moi, je l'aime !

— Je ne puis vous laisser courir, les uns et les autres, à l'aventure d'un entraînement irréfléchi. Vous-même, en homme d'honneur et de raison, vous devez attendre. Je ne reconnaitrai pas de signes providentiels au mariage que vous désirez si je n'ai bien constaté, de part et d'autre, une affection réciproque, très-calme, très-sérieuse, très-enracinée, une affection chrétienne.

Du reste, ajouta-t-il en hochant la tête, il est possible que M. de Langenais vous refuse sa fille.

Je bondis comme s'il m'eût blessé.

— Me refuser sa fille ! et pourquoi ?

— Mais, d'abord, vous n'avez pas de fortune : le père peut s'inquiéter sur votre avenir à tous deux.

Je grinçai des dents contre moi-même : il avait raison.

— Puis, ajouta-t-il, M. de Langenais a les scrupules d'un homme d'honneur. Il vous a vu venir ici pour épouser sa nièce. Vous êtes chez elle et non chez lui ; toute la ville connaît nos projets ; il a déjà la conviction que c'est une affaire arrêtée : vous-même avez fait naître en lui cette conviction ; il aime Berthe comme sa fille, et il voit bien que Berthe, dont les sentiments ont une grande énergie, vous a déjà donné tout son avenir dans une pensée qui ne changera pas. M. de Langenais se laissera-t-il arracher un consentement qui fera le désespoir de sa nièce ? Vous devez en douter, tout comme moi.

J'étais atterré.

— Voyons, continua-t-il, soyez homme ! Voulez-vous suivre mon conseil ?

— Parlez.

— Mais là, dit-il en souriant, comme si j'étais votre confesseur et que vous fussiez le plus soumis des pénitents ?

— Parlez ! parlez ! lui dis-je avec un douloureux effort. Si je dois sacrifier ma vie, mon bonheur, tout enfin, au repos de ces deux jeunes filles, je suis prêt ! Je les aime toutes deux, l'une comme une sœur,

et l'autre... l'autre...

Je fondis en larmes. Le bon vieillard attira sur son cœur ma poitrine soulevée par les sanglots.

— Pauvre enfant ! me dit-il en laissant tomber lui-même une larme sur sa joue, vous l'aimez donc bien ?

Mes pleurs répondirent pour moi.

— Calmez-vous, continua-t-il après un silence ; tout s'arrangera. Dieu est bon. Écoutez-moi, voici mon avis : vous le suivrez ; il y va de leur repos.

Ne laissez rien transpirer, ne faites rien qui puisse augmenter l'affection que cette pauvre Claire a déjà pour vous ; soyez réservé vis-à-vis d'elle ; mettez un voile sur vos yeux. Je vous demande quelques jours, quelques jours seulement ; me le promettez-vous ?

Je fis un signe d'assentiment.

— J'ai votre promesse, je m'y confie. Demain je verrai Claire et sa cousine ; je sonderai ces deux cœurs que vous avez blessés et qu'il faut guérir. Allons ! soyez calme, et tenez votre promesse. Je vais prier pour vous et pour elles.

(La suite au prochain numéro.)

trouvé en moi un représentant de plus; et par là, je l'espère, je justifierai votre confiance.

» Citoyens, l'élection du 27 avril est une grande date. N'oublions jamais les enseignements qu'elle renferme, et la République pourra délier ses conjurations et les intrigues de ses ennemis acharnés.

» Vive la France ! Vive la République !  
» Agréés, chers concitoyens, l'expression de ma gratitude et de mon sincère attachement.

» Lyon, le 28 avril 1873.

» D. BARODET,  
» Représentant de la Seine. »

On croit que le gouvernement présentera à l'Assemblée, dès sa rentrée, les projets de loi constitutionnels qu'il a été chargé de préparer. L'exposé des motifs de ces projets fournissant au gouvernement une occasion toute naturelle d'énoncer sa politique, on ne croit pas que M. Thiers envoie un message à l'Assemblée.

Rien ne fait actuellement, disent les feuilles électorales, présager une modification ministérielle. Tout annonce, au contraire, que le cabinet restera, du moins jusqu'à la rentrée de l'Assemblée, composé comme il l'est actuellement.

Le bruit court que M. Thiers fera samedi, à la commission de permanence, une com-

munication des plus importantes touchant la libération du territoire.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Théâtre de Saumur.

DIRECTION DE M. HENRI CHANTILLY.

Judi 1<sup>er</sup> mai 1873,

Représentation extraordinaire donnée par  
**M<sup>lle</sup> DEVOYOD,**

De la Comédie-Française,

Accompagnée de sa Troupe, composée d'Artistes  
Parisiens.

**La FEMME de CLAUDE,** comédie nouvelle en 3 actes, de M. Alexandre Dumas fils.

M<sup>lle</sup> DEVOYOD remplira le rôle de *Césarine*.

Les autres rôles seront joués par MM. Laugier, Seiglet, Desban, Dorsay, M<sup>me</sup> Laugier et Grassin.

**Conférence** sur la *Femme de Claude*, faite par M<sup>lle</sup> DEVOYOD.

Le spectacle commencera par :

**Le Bijou de la Reine,** comédie inédite en 1 acte, de M. Alexandre Dumas fils.

M. Laugier remplira le rôle de Philippe V, M<sup>me</sup> Laugier celui de Louise de Savoie.

Bureaux à 7 h. 1/2.; rideau à 8 h.

Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le moteur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être appliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles. M.

Hermann-Lachapelle, qui tient le premier rang dans la construction de ces machines, vient d'acquiescer de vastes terrains contigus à l'usine du Faubourg-Poissonnière, qui permettront à l'importante maison qu'il dirige d'avoir une exposition permanente de tous ces types prêts à livrer, et de pouvoir, immédiatement et en tout temps, satisfaire aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont la prospérité est directement liée à l'emploi des machines à vapeur.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Georges (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai em-

ployée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ercrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.



P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AVRIL 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. . . . .	54	25	»	70	795	»	»	5	»	»	»
4 1/2 % Jouiss. mars. . . . .	78	»	»	»	650	»	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre. . . . .	70	»	»	»	415	»	»	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	»	985	»	»	»	»	»	»
Emprunt 1872 . . . . .	89	15	»	»	360	»	»	»	»	»	»
— libéré . . . . .	87	85	»	»	505	»	»	11	25	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	214	»	»	»	862	50	»	12	50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	387	50	»	3	75	885	»	»	5	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	436	»	»	2	»	990	»	»	15	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	278	»	»	»	»	800	»	»	7	50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	247	50	»	»	»	563	75	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	4200	»	»	50	»	945	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	560	»	»	»	»	677	50	2	50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet. . . . .	480	»	»	»	»	18	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	337	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»
C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	295	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	480	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	430	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Société autrichienne, j. janv. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>OBLIGATIONS.</b>											
Orléans . . . . .	274	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	272	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Est . . . . .	272	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord . . . . .	283	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouest . . . . .	266	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Midi . . . . .	272	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Deux-Charentes . . . . .	248	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vendée . . . . .	235	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

## A VENDRE A L'AMIABLE, LA TERRE DU LOUROUX

Située communes de Vernantes et de Moullherne, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

Cette terre, traversée par une rivière très-poissonneuse, se compose de :

### 1<sup>er</sup> DU CHATEAU DU LOUROUX

Avec toutes ses dépendances et 18 hectares de terres, prés et jardins, y attenant, formant réserve;

### 2<sup>em</sup> ET DE CINQ GRANDS CORPS DE FERME AVEC DEUX MOULINS A EAU

Le tout contenant environ 185 hectares.

TRÈS-BELLE CHASSE.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire. (201)

**A VENDRE D'OCCASION,**  
DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE D'OCCASION,**  
QUATRE BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires.  
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

**A. ARNAUDEAU**  
INGÉNIEUR CIVIL.  
Cabinet de consultations, de midi à une heure,  
13, rue de la Visitation, SAUMUR.

NOUVEAUTÉS.  
**MAISON GABORIT**  
Rue Saint-Jean, 6.  
On demande un apprenti.  
NOUVEAUTÉS.

**E. BIZERAY**  
A Saumur,  
DEMANDE DES OUVRIÈRES pour l'atelier de couture.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.  
Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.  
50 c. et 1 fr. le flacon.  
A Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, rue du Portail-Louis. (107)

**L. HUET,**  
NATURALISTE-EMPAILLEUR.  
Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.  
Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.  
Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

**FABRIQUE D'ENCRE**  
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

### MACHINES A VAPEUR VERTICALES



portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; présentant peu de déplacement, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.  
Envoi franco du prospectus détaillé.  
**J. HERMANN-LACHAPELLE**  
144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867  
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.  
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.  
**PRIX MODÉRÉS.**

**LA SANTÉ PUBLIQUE**  
Hygiène et Médecine populaires,  
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes  
CONDITIONS D'ABONNEMENT:  
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.  
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.